

Bonjour,

Mon nom est Jean-François et je suis nouvellement propriétaire d'une demeure au Lac St-François. À la fin de ma vingtaine, j'ai finalement pu accumuler suffisamment de capital pour faire l'achat de ma première maison. J'ai dû investir une somme colossale de fonds afin de rendre l'endroit habitable et au goût du jour. J'ai, notamment : dû faire creuser un puit artésien, puis attendre une année complète avant de pouvoir consommer cette eau, puisqu'elle était brouillée et rose, notamment dû aux sédiments de la terre. Une fois que cette eau est devenue claire, j'ai découvert, par le biais de test, sa contamination, nécessitant l'installation d'un système de filtration hautement performant. Une fois que la saga liée à l'eau s'est terminée, j'ai découvert des taux anormalement élevés de radon, nécessitant l'installation d'un système de mitigation du radon. En pensant que je pourrai désormais profiter de ma quiétude, voilà qu'on veut désormais installer plus de 50 éoliennes autour de mon domicile.

Après avoir écouté les séances du BAPE, les sentiments qui en découlent sont le dégoût et la dubitation. Je remarque qu'on utilise à outrance les termes « transition énergétique », « énergie verte », « décarbonation » ou encore « énergie renouvelable » sans la moindre once de parcimonie. À force de les entendre, j'ai fini par me demander si ces concepts avaient encore un sens ou s'ils étaient simplement devenus des slogans servant à justifier n'importe quel projet pourvu qu'il produise de l'électricité.

Comment peut-on sérieusement qualifier de « vert » un projet qui nécessite le déboisement de centaines d'hectares de forêt, l'aménagement de plus de 30 kilomètres de chemins nouveaux, la multiplication des traverses de cours d'eau et la transformation durable d'un territoire naturel? Selon les propres documents du promoteur, le projet requiert plus de 400 hectares d'emprises et le déboisement de plus de 340 hectares. Ces chiffres ne sont pas anecdotiques. Ils représentent des milieux forestiers réels, des habitats réels et des paysages réels qui seront modifiés pour plusieurs décennies. Qui plus est, la réhabilitation du territoire n'est pas ou peu évoquée dans le document. On peut donc se demander :

- Les 31 km de nouveaux chemins forestiers seront-ils retirés ou conservés?
- Les 100 km de chemins améliorés seront-ils maintenus?
- Les ponceaux seront-ils retirés?
- Les fondations seront-elles complètement excavées ou seulement jusqu'à une certaine profondeur?
- Les sols compactés seront-ils restaurés?

- Les habitats fragmentés retrouveront-ils leur continuité?
- Qui vérifiera l'efficacité de la restauration après 30 ans?

Ce qui me dérange particulièrement, c'est que les impacts sont constamment présentés de manière relative. On nous explique que seulement 0,7 % de la zone d'étude sera déboisée ou que seulement une faible proportion des corridors écologiques sera affectée. Or, les citoyens ne vivent pas dans une statistique de 500 kilomètres carrés. Ils vivent dans un paysage. Ils vivent sur un lac. Ils vivent dans une forêt. Ils vivent dans un milieu de vie qu'ils ont choisi précisément pour son caractère naturel. L'expérience humaine du territoire ne se mesure pas en pourcentages; elle se mesure par ce que l'on voit chaque matin en regardant par sa fenêtre.

J'ai acheté ma propriété au lac Saint-François pour la qualité exceptionnelle de son environnement. Je n'ai pas acheté une maison dans un parc industriel. Je n'ai pas acheté une maison à proximité d'infrastructures énergétiques majeures. J'ai investi mes économies dans un milieu de villégiature reconnu pour sa beauté, sa tranquillité et son caractère naturel. Aujourd'hui, on me demande d'accepter que des structures de près de 200 mètres (rappelons que le Stade Olympique fait + ou – 170 mètres...) de hauteur s'intègrent désormais à l'horizon et que cette transformation soit présentée comme un progrès environnemental.

Je trouve également préoccupant que l'on présente souvent le projet comme une occupation temporaire du territoire. La durée d'exploitation annoncée est de 30 ans. Pourtant, les documents du promoteur précisent eux-mêmes que le démantèlement n'aura lieu qu'à l'échéance du contrat d'approvisionnement, à moins qu'une autre possibilité de mise en marché de l'énergie produite ne soit trouvée. Rien ne permet donc d'affirmer aujourd'hui que le territoire retrouvera son état initial dans 30 ans. Il est tout à fait envisageable que les installations soient prolongées, remplacées ou modernisées. Les impacts sur le paysage et le territoire, eux, commencent dès la construction.

Le paroxysme de l'ironie s'est d'ailleurs fait sentir à plusieurs reprises durant les séances de consultation. À un point, un expert est interpellé sur les infrasons émis par les éoliennes. Il conclut sa réponse en stipulant que ceux-ci « ne sont pas inquiétants parce que de toute façon on ne les entend pas ». Pour rester dans la thématique, je n'en croyais pas mes oreilles.

Je ne prétends pas être spécialiste en acoustique. Toutefois, il me semble qu'un phénomène ne devient pas inoffensif du simple fait qu'il échappe à nos sens. La

science regorge d'exemples de phénomènes invisibles, inodores ou inaudibles dont les effets sont pourtant bien réels. La véritable question n'est pas de savoir si l'on entend ou non les infrasons, mais bien de déterminer, à partir de données rigoureuses, s'ils présentent ou non un risque pour la santé humaine.

Or, dans le cadre d'un projet d'un milliard de dollars qui transformera durablement un territoire entier, je m'attendais à des réponses fondées sur des mesures, des études et des seuils reconnus plutôt qu'à un argument qui semblait davantage relever du bon sens intuitif que de la démarche scientifique. Cette réponse a malheureusement contribué à renforcer mon impression que certaines préoccupations citoyennes sont parfois rapidement écartées plutôt qu'examinées avec toute la rigueur qu'elles méritent.

Au-delà de l'aspect environnemental, qu'en est-il de l'aspect psychologique des habitants? Il me semble évident que la qualité de vie ne se limite pas à l'absence de maladies physiques. La perte d'un paysage naturel, la transformation d'un milieu de villégiature, la présence constante d'infrastructures industrielles dans le champ visuel et le sentiment d'impuissance face à ces changements peuvent avoir un impact bien réel sur le bien-être des citoyens. Cet aspect me semble souvent relégué au second plan, alors qu'il touche directement les personnes qui habitent le territoire à l'année ou qui y ont investi leurs économies.

Enfin, j'ai l'impression que l'on minimise systématiquement les effets du projet en évaluant chaque impact individuellement. L'impact sur la forêt est jugé faible. L'impact sur les oiseaux est jugé faible. L'impact sur les chauves-souris est jugé faible. L'impact sur les mammifères est jugé faible. L'impact sur les paysages est atténué. Pris isolément, tout semble acceptable, tout semble vert, tout semble en harmonie. Mais lorsqu'on additionne 55 éoliennes, des centaines d'hectares perturbés, des tonnes métriques de béton et trois décennies d'occupation du territoire, il devient légitime de se demander si l'effet cumulatif réel n'est pas beaucoup plus important que ce que laisse entendre la lecture fragmentée du rapport.

Ce qui me préoccupe le plus n'est pas nécessairement chacun des impacts pris individuellement. C'est l'accumulation de tous ces impacts dans le temps. Le déboisement pris seul, un chemin forestier supplémentaire, une traverse de cours d'eau ou une éolienne pourraient potentiellement paraître acceptables. Cependant, le projet ne consiste pas en une seule éolienne, un seul chemin ou une seule intervention. Il s'agit de plus ou moins 50 éoliennes, de centaines d'hectares

perturbés, de dizaines de kilomètres de nouveaux chemins et de trois décennies d'occupation du territoire.

Personne ne peut aujourd'hui affirmer et/ou signer de son sang avec certitude quels seront les effets cumulatifs réels de ces transformations dans 10, 20 ou 30 ans. Les promoteurs peuvent modéliser les impacts individuels. Ils peuvent les qualifier de faibles, modérés ou atténués. Mais ils ne peuvent pas prédire avec certitude comment réagira un écosystème complet soumis simultanément aux effets des coupes forestières, de la fragmentation des habitats, des changements climatiques, des activités humaines accrues et de l'implantation d'infrastructures industrielles permanentes. Qui plus est, peut-on affirmer avec certitude qu'il n'y a pas de risque pour l'eau souterraine? On ne sait pas.

J'ajouterais également que les audiences ont abondamment traité des bénéfices environnementaux associés à l'électricité qui sera éventuellement produite. Toutefois, j'aurais souhaité obtenir davantage d'informations concernant le cycle de vie complet des installations. D'où proviendront les composantes des éoliennes? Quel sera le bilan environnemental associé à leur fabrication et à leur transport? Quelle sera leur durée de vie réelle? Qu'advient-il des pales à la fin de leur vie utile? Quels mécanismes concrets assureront leur recyclage ou leur valorisation?

Ces questions me semblent d'autant plus pertinentes que le projet est constamment présenté comme une initiative verte. Or, lorsqu'on évalue réellement le caractère environnemental d'un projet, il me paraît essentiel d'en considérer l'ensemble du cycle de vie et non seulement la phase d'exploitation. Une énergie ne devient pas automatiquement verte parce qu'elle ne produit pas d'émissions directes lors de son utilisation. Encore faut-il comprendre les impacts associés à sa fabrication, à son implantation, à son entretien et à son démantèlement.

À cet égard, l'expérience récente de la région nous rappelle également l'importance de la prudence. Plusieurs projets ont été présentés au fil des années comme des solutions innovantes, durables et porteuses d'avenir. Pourtant, la réalité opérationnelle ne correspond pas toujours aux attentes initiales. Je ne prétends pas que le projet PPAW2 connaîtra les mêmes difficultés que d'autres projets ayant suscité de grands espoirs (clin d'œil à la SÉMER qui, à ce jour, n'a pas produit une seule goutte de gaz après 17 ans, c'est merveilleux). Je rappelle simplement qu'une prévision demeure une prévision. Lorsqu'un projet implique la transformation durable d'un territoire naturel, les conséquences d'une erreur d'appréciation ne peuvent être annulées aussi facilement qu'un échéancier ou une projection financière.

L'absence de preuve d'un impact majeur ne constitue pas la preuve de l'absence d'impact. Plus un projet est important, plus l'incertitude devrait nous rendre prudents plutôt que confiants. Rappelons ceci : on ne peut pas négocier avec la nature. Je ne prétends pas que le territoire demeurera intact pour toujours. Je comprends que toute société doit produire de l'énergie et développer ses infrastructures. Cependant, lorsque vient le temps de décider quels endroits méritent d'être transformés et lesquels méritent d'être préservés, je crois que la prudence devrait l'emporter sur l'enthousiasme. C'est pourquoi je demeure convaincu qu'avant de transformer durablement un territoire naturel, le fardeau de la preuve devrait incomber à ceux qui souhaitent le modifier, et non à ceux qui souhaitent le préserver. Respectueusement, je m'oppose au projet dans sa totalité.

Au bout du compte, malgré tous nos rapports, toutes nos études et toutes nos modélisations, une vérité demeure :

on ne peut pas négocier avec la nature.